14. Secteur:

Services de distribution – Services de courtage; vente de détail et de gros de matières premières agricoles et d'animaux

vivants (nong chuk san mul)

Type de réserve :

Traitement national (articles 8.3 et 9.2)

Prescriptions de résultats (article 8.8)

Présence locale (article 9.5)

Description:

## Commerce transfrontières de services et investissement

La Corée se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure relative aux services suivants :

- a) services de courtage;
- b) services de vente de gros (y compris l'importation);
- c) services de vente de détail,

à l'égard du riz, du ginseng et du ginseng rouge.